

Le Conseil d'administration

La composition des conseils d'administration accorde théoriquement un poids mesuré aux représentants des personnels et notamment aux enseignants. Toutefois les échanges, les débats voire les affrontements parfois, se limitent presque toujours à une opposition entre les enseignants et le chef d'établissement, devant des usagers médusés, absents ou complices selon les situations.

Les absences récurrentes de certains membres de droit, pour cause de cumul de mandats ou de simple désintérêt, modifient les équilibres et transforment complètement la nature même du Conseil d'administration.

En effet, le CA qui est chargé d'administrer l'EPL, tend à devenir une tribune syndicale dans laquelle les personnels viennent y défendre leurs propres intérêts et leurs conditions de travail, reléguant au second plan l'intérêt de l'établissement et en ne se souciant des élèves que pour soutenir leurs revendications de toujours plus de postes et de moyens.

Le Conseil d'administration est aussi le lieu dans lequel les enseignants peuvent décider de s'octroyer un séjour à la montagne, un voyage à l'étranger ou une journée de char à voile, sans en justifier l'impact sur les apprentissages et si possible avec des élèves pas trop compliqués et un taux d'encadrement suffisant, permettant ainsi de passer un bon moment entre amis. Tout cela aux frais de l'EPL bien évidemment !

Avec un aplomb, une mauvaise foi, une absence totale d'analyse et de sens des réalités, tous les arguments sont bons pour tenter de faire valider leurs projets, parfois très éloignés des besoins réels des élèves, mais répondant uniquement des aspirations personnelles dans une unique recherche de plaisir.

Lorsque le chef d'établissement ose affirmer qu'un agent du service public d'éducation, héritier des hussards noirs de la république et qui défend assez souvent des valeurs de gauche, doit aussi trouver plaisir et satisfaction dans la prise en charge des élèves les plus difficiles ou les plus en difficulté, il prend le risque de déclencher une indignation générale, voire l'incident de séance.

Je me suis demandé hier soir, pendant trois heures de débats, si je m'adressais à des extraterrestres ou si j'étais moi-même un extraterrestre, car évoquer la notion de performance ou de culture du résultat devant les enseignants de mon établissement, c'est un peu comme faire un cours de catéchisme dans une moquée.

Bien qu'il ne nous appartienne pas d'en décider, il me semble nécessaire et urgent de revoir le mode de gouvernance des EPL, en diminuant le poids des enseignants dans les CA au profit des usagers et en y introduisant éventuellement de nouveaux membres et pourquoi pas des inspecteurs par exemple.

Les débats en CA ne sont souvent que la suite de ceux que nous menons quotidiennement tout au long de l'année et qui reprennent le lendemain même de la séance, sans aucune avancée, dans la mesure où le chef d'établissement est l'interlocuteur unique. Pour ces raisons, la Présidence du Conseil d'administration, à laquelle de nombreux collègues sont si attachés, ne devrait-elle pas être confiée à un représentant de la collectivité de rattachement qui nous finance et nous laisse parfois bien seuls pour gérer des situations difficiles ?

Je suis convaincu que cela ne diminuerait pas notre pouvoir, bien faible en réalité et peut-être même le renforcerait-il ?